

Procès-verbal du Conseil d'Administration

Séance n°1

Mardi 12 octobre 2021

Sont présents :

- *Membres de la direction* : Mme Orain, Mme Pivard, Mme Iborra, Mme Houdayer
- *Représentants des personnels Enseignants et d'Éducation* : Mmes Baillot, Jauffrit, Gousset, Guénégo, Saint-Lo, Mrs Manceau et Rouillard.
- *Représentants des Parents d'élèves FCPE* : Mmes Carcel, Garreau, Guiheneuf
- *Représentants des Elèves* : /
- *Représentants des Agents* : /
- *Représentant du Département* : /
- Représentant de la Commune : Mr Bouyer
- Personnalité invité : /

Excusés : /

Le quorum étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance à 18 h 00 et désigne, comme secrétaire de séance Mme Guénégo.

Mme la Principale salue l'arrivée de Mme Iborra, Principale adjointe.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Principale fait lecture de l'ordre du jour (sans questions diverses).

Adoption de l'ordre du jour

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 01/07/2021 et du 12/07/2021

Mme Guénégo, représentante des Personnels, fait remarquer la date tardive du dernier CA et espère que cela ne se reproduira plus.

Mme la Principale rappelle que cette date a été repoussée à cause d'une formation.

Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 01/07/2021

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 12/07/2021

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3. Répartition des IMP, pour avis (document en pièce jointe)

18 h 12 : Arrivée de Mr Thiriet, représentant du Département.

Mme la Principale présente la répartition des IMP au nombre de 12,5 (voir pièce jointe).

18 h 24 : Arrivée de Mr Paris, représentant des Parents d'élèves FCPE.

Les représentants des Enseignants reviennent sur les IMP discutées en conseil pédagogique. Ils avaient compris et validé lors de cette réunion, que l'IMP de Mr Massonnet, référent pour le dispositif « Devoirs Faits » était portée à 0,75 avec l'accord de Mr Athimon, référent « numérique et PIX » dont l'indemnité passait de 2 à 1,75.

Pour Mme la Principale, il s'agit d'une incompréhension. Pour elle, il n'a pas été question de porter l'IMP de Mr Massonnet à 0,75.

Les représentants des Enseignants sont pourtant unanimes à ce sujet.

Mme la Principale précise qu'elle souhaite que l'IMP de Mr Massonnet reste à 0,5, celui-ci n'ayant pas fourni un bilan suffisamment étoffé et ayant refusé d'en discuter avec elle et Mme Iborra.

Les représentants des Enseignants s'interrogent alors sur le fait de consulter le conseil pédagogique et sur l'évaluation du travail des référents en fonction du nombre de lignes des bilans fournis.

Mme la Principale-adjointe insiste sur la nécessité de critères objectifs pour évaluer le travail des référents.

Pour les représentants des Enseignants, les échanges en conseil pédagogique et en CA sont aussi des critères d'évaluation et assurent que Mr Massonnet fournit un gros travail pour rendre le dispositif « Devoirs faits » efficient.

Mr Bouyer, représentant de la Commune et Mr Thiriet, représentant du Département, précisent que pour eux, ces IMP sont assez « hermétiques ».

Les représentants des parents s'étonnent que les enseignants remplissent des missions sans savoir en amont quel dédommagement leur sera attribué.

Mme la Principale-adjointe propose que l'on reporte cet avis sur les IMP au prochain CA, après en avoir rediscuté en conseil pédagogique.

Répartition des IMP (vote ajourné)

4. **Bilan pédagogique, pour vote** (document en pièce jointe)

Pour Mme la Principale, ce bilan pédagogique n'est pas seulement un document administratif mais l'occasion de rendre hommage à tout ce que se fait dans l'établissement.

Elle fait une présentation synthétique de ce bilan. Elle s'excuse de ne pas avoir intégré le bilan des professeurs d'histoire-géographie et le lit entièrement.

Mr Bouyer, représentant de la Commune demande si l'on peut connaître le motif des quatre conseils de discipline.

Mme la Principale répond que cela n'est pas statutaire.

Elle attire l'attention sur le remplacement de Mme Paysan, infirmière du collège, pendant huit semaines par Mme Lemaire, qui a fait un travail remarquable.

Mme Orain précise qu'il n'y a eu aucune contamination Covid au sein du collège et remercie les équipes pour en avoir limité l'impact au maximum.

Au sujet des aides sociales, elle constate que seules 24 familles en ont bénéficié, ce qui est peu. Elle réaffirme qu'il est très important que les élèves n'aient aucun frein dans leur scolarité du fait de leur milieu social.

Elle revient sur la frustration de l'établissement de ne pas avoir pu aller jusqu'au bout du projet sur le Handicap et la Solidarité à cause du contexte sanitaire et espère que cela sera différent cette année.

À propos des Élèves à besoins particuliers, elle constate le gros travail de Mme Le Bon pour l'adaptation des documents.

Mme Saint-Lo représentante des Personnels attire l'attention sur les délais trop longs pour finaliser les P.A.P, qui doivent tous être actés par le médecin scolaire.

Mme la Principale précise que le médecin n'est jamais présent dans l'établissement, qu'il y a une pénurie de médecins scolaires et elle souligne le gros travail fait par les infirmières scolaires. En attendant la finalisation des P.A.P, des PPRE peuvent être mis en place.

En conclusion, Mme Orain dit qu'en dépit des contraintes, le collège Petite Lande est un établissement vivant où il se passe énormément de choses et dans lequel l'investissement des Personnels est très important.

Mr Bouyer, représentant de la Commune remercie les Personnels pour l'engagement pendant cette séquence inédite liée à la Covid 19. Il est conscient qu'un certain nombre de projets n'ont pas pu aboutir. Il souhaite un redémarrage des partenariats, avec la Soufflerie par exemple.

Mme Guénégo, représentante des Personnels revient sur les bilans disciplinaires intégrés au Bilan pédagogique. Elle précise que c'est la première fois que cette demande a été faite et que ces bilans ne font pas partie des obligations statutaires des enseignants. Il sera intéressant d'en rediscuter, pour savoir si cette mesure est pérennisée et si oui, sous quelle forme, afin qu'elle soit plus facile à lire.

Bilan pédagogique

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

5. Sorties, voyages et projets, pour vote (document en pièce jointe)

Sorties, voyages et projets

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

6. Contrats et Conventions, pour vote

Est ajoutée sur la Convention de stage la mention « Maximum 7 h/jour ».

Mme Saint-Lo s'absente.

Convention type de stage découverte en entreprise pour nos élèves

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Mme Saint-Lo revient.

Convention de formation inter-établissements « parcours prépa-apprentissage » pour l'élève MENNAD Sabrina

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

7. Tarifs d'hébergement, pour vote

Mme le Gestionnaire présente un nouveau document, le précédent contenant des erreurs.

Elle présente le coût d'un repas au forfait : 2,90 euros, soit un des tarifs les moins élevés du département. La remise d'ordre aux familles est de 2,47 euros (avec 15 % de charges communes).

Mme Garreau, représentante des Parents d'élèves FCPE, pense que lorsque le Collège est fermé, les charges communes ne devraient pas être payées par les Parents et la remise d'ordre devrait être différente. Elle assure que cela fait quatre ans que cette demande est faite. La remise d'ordre n'étant pas intégrale, les parents estiment avoir été floués par le collège.

Mme le Gestionnaire précise que le tarif est très bas et qu'il faut bien payer les frais fixes.

Mr Paris, représentant des Parents d'élèves FCPE répète que c'est anormal de ne pas rembourser la totalité du repas quand l'établissement est fermé, comme pour le stage du 7 octobre.

Pour Mme le Gestionnaire, la remise d'ordre est unique. Elle ne peut donc pas varier.

Tarifs d'hébergement			
Votants : 17	Pour : 5	Contre : 7	Abstention : 5

Les tarifs d'hébergement n'ayant pas été acceptés, il faudra reconvoquer un CA rapidement afin de pouvoir ensuite délibérer sur le budget.

20 h : départ de Mr Manceau

8. Divers tarifs, pour vote

Divers tarifs			
Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

9. Concessions de logements de fonction, pour vote

Concessions de logements de fonction			
Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

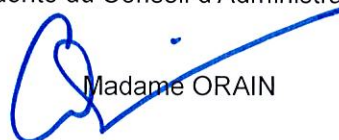
La séance est close à 20 h 20.

La Secrétaire de séance

Mme GUENEGO



La Présidente du Conseil d'Administration



Madame ORAIN